

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-24062019-01

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 14
- absents: 8
- procurations: 5
- votants: 19

L'an **deux mille dix-neuf,**

le **vingt-quatre juin à vingt et une heure,**

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **17 juin 2019**

**Objet:**

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 09/04/2019**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Roselyne Rios, André Viola.

**Absents:**

Florian Grimmonpré a donné procuration à André Cathala.  
Hélène Boyer a donné procuration à Marjorie Andreu.  
Laurent Fau a donné procuration à André Viola.  
Anne-Marie Rigoudy a donné procuration à Louis Larraury.  
Pascale Rastouil a donné procuration à Claudie Méjean.  
Véronique Garrigues.  
Jean-Luc Gionco.  
Laurent Vézinhet.

**Secrétaire de séance: Marjorie Andreu**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Considérant** qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2019,

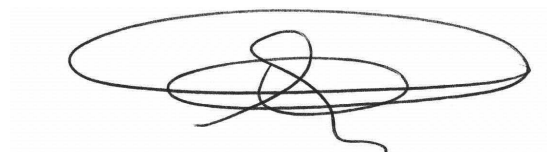
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Approuve** le Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-24062019-02

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 14
- absents: 8
- procurations: 5
- votants: 19

**Objet:**

**Décisions prises par  
Madame le Maire en  
vertu de la délégation  
donnée par le Conseil  
Municipal**

L'an **deux mille dix-neuf**,

le **vingt-quatre juin à vingt et une heure**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **17 juin 2019**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Roselyne Rios, André Viola.

**Absents:**

Florian Grimmonpré a donné procuration à André Cathala.  
Hélène Boyer a donné procuration à Marjorie Andreu.  
Laurent Fau a donné procuration à André Viola.  
Anne-Marie Rigoudy a donné procuration à Louis Larraury.  
Pascale Rastouil a donné procuration à Claudie Méjean.  
Véronique Garrigues.  
Jean-Luc Gionco.  
Laurent Vézinhet.

**Secrétaire de séance: Marjorie Andreu**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L.2121-29 et suivants,

**Vu** la délibération du 3 novembre 2018 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Considérant** la liste des décisions suivantes:

Date	Numéro	Libellés	Montant
04/04/2019	21	Marché public de service: maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du cimetière communal	4 000,00 €
05/04/2019	22	Appel à projets "continuités cyclables": dépôt d'une candidature commune Bram/Villesisclé	
12/04/2019	23	Circulade: mobilier urbain	16 450,00 €
12/04/2019	24	Convention "partenaire - action" dans le cadre de résidences artistiques de territoires dans l'Aude	2 500,00 € + 25,00 € d'adhésion
16/04/2019	25	Espace Idéal: mobilier	14 358,50 €
16/04/2019	26	Location d'articles pour la fête du jeu	1 322,50 €
16/04/2019	27	Exposition collective "Terres de Mémoires"	1 800,00 €
16/04/2019	28	Signalisation: panneaux d'affichage	1 702,40 €
18/04/2019	29	Voirie 2018: travaux sur réseaux pluvial	1 170,00 €

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

Date	Numéro	Libellés	Montant
18/04/2019	30	Équipement sportif	1 449,00 €
18/04/2019	31	Achat d'une tondeuse	11 595,11 €
18/04/2019	32	Mise en place du service de paiement par carte bancaire au service culturel	596,00 € + 324,00 € abonnement annuel
18/04/2019	33	Logiciel de géo verbalisation électronique	1 925,25 €
24/04/2019	34	Équipement informatique pour la mairie	3 705,00 €
25/04/2019	35	Spectacle "Why Notes déraille"	1 200,00 €
30/04/2019	36	Journée antiques 2019	8 305,00 €
30/04/2019	37	Travaux "Espace Idéal": fourniture de matériaux	21 981,45 €
30/04/2019	38	Réhabilitation salle polyvalente: fourniture de matériaux	15 437,35 €
30/04/2019	39	Salle polyvalente "Espace Idéal": pose du sol souple	21 350,60 €
30/04/2019	40	Actualisation des tarifs liés aux droits de place	
30/04/2019	41	Actualisation des tarifs du service culturel	
30/04/2019	42	Expertise d'arbres du parc des Essars	2 958,02 €
03/05/2019	43	Fête républicaine 2019: spectacle pyrotechnique	5 000,00 €
03/05/2019	44	Actualisation des tarifs des articles liés à l'exposition permanente du musée Eburomagus	
06/05/2019	45	Délivrance d'une case dans le columbarium communal	1 018,00 €
07/05/2019	46	Lac de Buzerens: mobilier	3 409,00 €
09/05/2019	47	Travaux mairie phase 3: diagnostic amiante	450,00 €
09/05/2019	48	Travaux rue Jean Mermoz: fourniture de panneaux de signalisation	4 865,40 €
13/05/2019	49	Avenue Notre Dame: fourniture de mobilier urbain	3 935,00 €
13/05/2019	50	Aménagement du village circulaire: fourniture de mobilier urbain	2 793,00 €
16/05/2019	51	Délivrance d'une concession dans le cimetière communal	355,00 €
17/05/2019	52	Mise en place d'un Relais Information Service	3 596,00 €
20/05/2019	53	Lac de Buzerens: mise en place d'un ponton	11 512,00 €
20/05/2019	54	Équipement informatique	1 300,83 €
21/05/2019	55	Fourniture et pose de mobilier à la mairie	9 375,00 €
22/05/2019	56	Aménagement du village circulaire: fourniture de mobilier urbain	13 194,00 €
22/05/2019	57	Aménagement rue du Chanoine Andrieu: relevé topographique	815,00 €

Date	Numéro	Libellés	Montant
24/05/2019	58	Fête de la musique: animation musicale	900,00 €
24/05/2019	59	Fête républicaine: animation musicale	1 500,00 €
24/05/2019	60	Travaux de plomberie à la médiathèque	1 914,00 €
06/06/2019	61	Équipement aire de jeux	24 892,80 €
06/06/2019	62	Délivrance d'une concession dans le cimetière communal	355,00 €
12/06/2019	63	Festival Idéal 2019	3 500,00 €

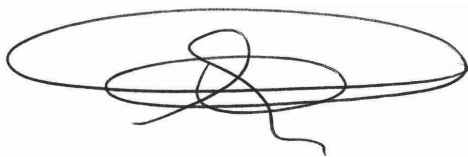
**Entendu** le rapport de Madame le Maire qui souligne notamment que les décisions qu'elle a prises conformément à la délégation d'attribution du Conseil Municipal doivent être communiquées à l'assemblée délibérante,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
à l'unanimité,

**Prend** acte du compte-rendu des décisions citées ci-dessus et prises en vertu de la délibération du 3 novembre 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-24062019-03

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 14
- absents: 8
- procurations: 5
- votants: 19

L'an **deux mille dix-neuf,**

le **vingt-quatre juin à vingt et une heure,**

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **17 juin 2019**

**Objet:**

**Mise à disposition de personnel de la commune vers le CCAS et la CCPLM**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Roselyne Rios, André Viola.

**Absents:**

Florian Grimmonpré a donné procuration à André Cathala.  
Hélène Boyer a donné procuration à Marjorie Andreu.  
Laurent Fau a donné procuration à André Viola.  
Anne-Marie Rigoudy a donné procuration à Louis Larraury.  
Pascale Rastouil a donné procuration à Claudie Méjean.  
Véronique Garrigues.  
Jean-Luc Gionco.  
Laurent Vézinhet.

**Secrétaire de séance: Marjorie Andreu**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Considérant** les postes vacants pour cause de maladie notamment et la nécessité de palier à leurs remplacements afin d'assurer le fonctionnement normal du restaurant intergénérationnel (CCAS),

**Considérant** que, durant la pause méridienne, du personnel communal est mis à la disposition de la CCPLM pour les besoins de l'exercice de leurs missions dans le cadre de la mutualisation entre les deux structures,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

**Considérant** qu'il est nécessaire de signer avec le CCAS et la CCPLM une convention de mise à disposition précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé, "les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités",

**Considérant** que chaque projet de convention sera soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire compétente. L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Approuve** la mise à disposition partielle:

- au profit du CCAS de Bram de 2 agents communaux,
- au profit de la de la CCPLM de 5 agents communaux.

**Autorise** Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition et tout document s'y rapportant et nécessaire à la mise en œuvre des dites mises à disposition.

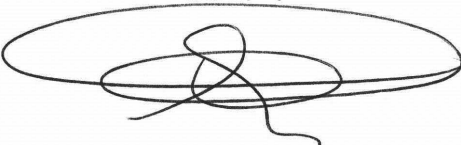
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

**Claudie Méjean,**

Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long tail, enclosed within a large, irregular oval shape.

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-24062019-04

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 14
- absents: 8
- procurations: 5
- votants: 19

L'an **deux mille dix-neuf,**

le **vingt-quatre juin à vingt et une heure,**

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **17 juin 2019**

**Objet:**

**Modification du tableau  
des effectifs**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Roselyne Rios, André Viola.

**Absents:**

Florian Grimmonpré a donné procuration à André Cathala.  
Hélène Boyer a donné procuration à Marjorie Andreu.  
Laurent Fau a donné procuration à André Viola.  
Anne-Marie Rigoudy a donné procuration à Louis Larraury.  
Pascale Rastouil a donné procuration à Claudie Méjean.  
Véronique Garrigues.  
Jean-Luc Gionco.  
Laurent Vézinhét.

**Secrétaire de séance: Marjorie Andreu**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 01 1984 modifiée et l'article 34 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

**Considérant** que le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 4 février 2019 mérite d'être actualisé afin de tenir compte de l'évolution des besoins de la collectivité,

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
à l'unanimité,

**Approuve** la modification du tableau des effectifs ci-dessous.

**Modifie** ainsi le tableau des emplois:

Agents titulaires					
Cadre d'emplois	Grade	Effectif actuel	Temps de travail	Nouvel effectif	Temps de travail
<b>Filière administrative</b>					
Attachés territoriaux	Attaché principal	1	TC	1	TC
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	3	vacants	3	vacants
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4 1	TC vacant	4 0	TC
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 1	TC vacant	1 0	TC
	Adjoint administratif	1	vacant	1	vacant
<b>Filière Technique</b>					
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	1	vacant	0	
	Ingénieur	2	vacants	0	
Techniciens territoriaux	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	vacant	1	vacant
	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	1	vacant
	Technicien	1 2	TC vacants	1 1	TC vacant
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2 1	TC vacant	2 1	TC vacant
	Agent de maîtrise	3 1	TC vacant	3 1	TC vacant
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 2	TC vacants	3 0	TC
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 2	TC vacants	3 0	TC
	Adjoint technique territorial	3 1 1	TC TNC vacant	3 1 0	TC TNC
<b>Filière police</b>					
Directeur de police municipale	Directeur de Police Municipale	1	TC	1	TC
Chef de service de police municipale	Chef de Service principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	1	TC
Agent de police municipale	Brigadier-chef principal	1 1	TC vacant	1 1	TC vacant
	Gardien-brigadier	1	vacant	1	vacant
<b>Filière culturelle</b>					
Adjoint de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	1	TC
<b>Filière médico-sociale</b>					
Agents Spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1 4	TC vacants	5	TC
	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	4	TC	0	

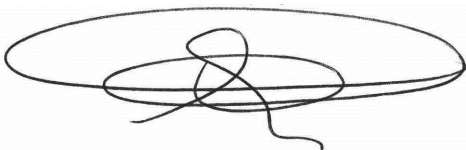


Cadre d'emplois	Grade	Effectif actuel	Temps de travail	Nouvel effectif	Temps de travail
<b>Filière animation</b>					
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TNC	1	TNC
<b>Agents non titulaires</b>					
Emploi fonctionnel	Directeur Général des Services	1	TC	1	TC
Emploi de cabinet	Collaborateur de cabinet	1	TC	1	TC

**Précise** que les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-24062019-05

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 14
- absents: 8
- procurations: 5
- votants: 19

L'an **deux mille dix-neuf,**

le **vingt-quatre juin à vingt et une heure,**

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **17 juin 2019**

**Objet:**

**Recrutement d'un agent  
en apprentissage**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Roselyne Rios, André Viola.

**Absents:**

Florian Grimmonpré a donné procuration à André Cathala.  
Hélène Boyer a donné procuration à Marjorie Andreu.  
Laurent Fau a donné procuration à André Viola.  
Anne-Marie Rigoudy a donné procuration à Louis Larraury.  
Pascale Rastouil a donné procuration à Claudie Méjean.  
Véronique Garrigues.  
Jean-Luc Gionco.  
Laurent Vézinhet.

**Secrétaire de séance: Marjorie Andreu**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du Travail,

**Vu** le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

**Vu** le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

**Considérant** que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

**Considérant** que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

**Considérant** le souhait de la commune de Bram d'accompagner les dispositifs de professionnalisation des jeunes et des travailleurs reconnus handicapés,

**Considérant** la volonté de la commune de mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) afin de favoriser le traitement des informations détenus et d'avoir un outil performant d'aide à la décision,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

**Considérant** le partenariat mis en place entre la commune et l'IUT de Carcassonne,

**Considérant** l'avis du Comité Technique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Décide** le recours au contrat d'apprentissage pour les besoins de la mise en place d'un SIG communal.

**Décide** de conclure, à compter du 30 septembre 2019, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant:

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Administratif	1	Licence SIG Web	12 mois

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

**Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec l'IUT de Carcassonne.

**Autorise** Madame le Maire à solliciter les aides à l'apprentissage.

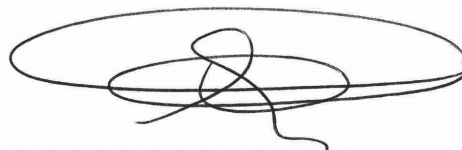
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

**Claudie Méjean,**

Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-24062019-06

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 14
- absents: 8
- procurations: 5
- votants: 19

L'an **deux mille dix-neuf,**

le **vingt-quatre juin à vingt et une heure,**

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **17 juin 2019**

**Objet:**

**Autorisation de lancer  
un marché public relatif  
à la mise en place de la  
vidéo protection**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Roselyne Rios, André Viola.

**Absents:**

Florian Grimmonpré a donné procuration à André Cathala.  
Hélène Boyer a donné procuration à Marjorie Andreu.  
Laurent Fau a donné procuration à André Viola.  
Anne-Marie Rigoudy a donné procuration à Louis Larraury.  
Pascale Rastouil a donné procuration à Claudie Méjean.  
Véronique Garrigues.  
Jean-Luc Gionco.  
Laurent Vézinhet.

**Secrétaire de séance: Marjorie Andreu**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure,

**Considérant** le diagnostic sur la vidéo protection sur le territoire communal réalisé par la Police Municipale et qu'il ressort de ce dernier la volonté de la commune de déployer un dispositif de vidéo protection progressif, à travers des caméras mobiles. Ce dispositif viendra en complément des actions conjointes menées par la police municipale et la gendarmerie, dans le cadre de la convention de coordination. Le diagnostic prévoit 56 emplacements alternatifs. Les emplacements situés à proximité de bâtiments publics seront traités en priorité.

**Considérant** que l'acquisition et la mise en place du dispositif suppose le lancement d'une procédure de marché public,

**Considérant** que le marché sera attribué selon les critères de jugement qui seront repris dans le règlement de consultation,

**Considérant** que pour cela, les services de la Ville seront accompagnés d'un assistant à maîtrise d'ouvrage,

**Considérant** que le projet est éligible aux subventions du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIFD) et qu'une demande de subvention sera déposée,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

## LE CONSEIL MUNICIPAL

à l'unanimité,

**Approuve** le principe de vidéo protection sur le territoire de la commune.

**Approuve** le lancement de la procédure de consultation concernant le marché relatif à la mise en place de la vidéo protection sur le territoire communal.

**Autorise** Madame le Maire à signer, au nom de la commune, le marché à intervenir, ses avenants éventuels et tout acte d'exécution s'y rapportant, y compris une éventuelle résiliation, ainsi que la convention relative au groupement de commande relatif au dit marché.

**Autorise** Madame le Maire à signer, dans le cas où la consultation serait déclarée infructueuse et où s'il était décidé le recours à une procédure négociée telle que prévue notamment à l'article 74 du décret du 25 mars 2016, les marchés négociés, les avenants éventuels et tout acte d'exécution s'y rapportant.

**Autorise** Madame le Maire à signer toutes les autorisations nécessaires et notamment une demande d'autorisation d'un système de vidéo protection auprès du Préfet de l'Aude.

**Autorise** Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

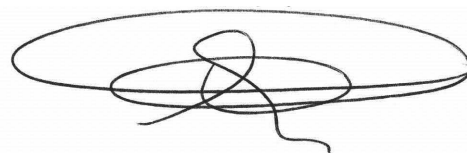
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

**Claudie Méjean,**

Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long tail, enclosed within a large, irregular oval shape.

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-24062019-07

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 14
- absents: 8
- procurations: 5
- votants: 19

**Objet:**

**Cession de parcelles  
dans le cadre du projet  
"résidences du Canal"**

L'an **deux mille dix-neuf,**

le **vingt-quatre juin à vingt et une heure,**

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **17 juin 2019**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Roselyne Rios, André Viola.

**Absents:**

Florian Grimmonpré a donné procuration à André Cathala.  
Hélène Boyer a donné procuration à Marjorie Andreu.  
Laurent Fau a donné procuration à André Viola.  
Anne-Marie Rigoudy a donné procuration à Louis Larraury.  
Pascale Rastouil a donné procuration à Claudie Méjean.  
Véronique Garrigues.  
Jean-Luc Gionco.  
Laurent Vézinhet.

**Secrétaire de séance: Marjorie Andreu**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment les articles L.1211-1 et L.1211-2,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2016 relative à la cession de la parcelle AX 81 sous la condition suspensive de l'obtention du permis destiné à la réalisation de l'aménagement projeté et pour un montant de 24 000 €, à la société Odysée,

**Considérant** que, suite à l'évolution du projet "les résidences du Canal", les parcelles cadastrées AX 81 (précitée) et AX 84 sont les terrains d'assiette des voies et réseaux qui seront ultérieurement rétrocédées à la commune de Bram et à la CCPLM,

**Vu** la délibération du 4 février 2019 relative à la convention de rétrocession des voies et espaces communs: Résidences du Canal,

**Considérant** que cette dernière a été signée par la Commune de Bram et la CCPLM et prévoit,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

**Vu** le permis de construire délivré le 28 mars 2019 pour le projet "Résidence du Canal",

**Considérant** que la commune de Bram souhaite accompagner les projets de construction destinés à favoriser l'accès à la propriété sur le territoire de la commune,

**Vu** la demande de la SARL Bram Immo en date du 6 juin 2019 sollicitant la cession gratuite des deux parcelles précitées,

**Considérant** qu'au regard des éléments qui précèdent, la commune de Bram souhaite céder à l'euro symbolique les parcelles AX 81 et AX 84 à la SARL Bram Immo,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Approuve** la cession des parcelles ci-dessous désignées et dans les conditions figurant dans le tableau ci-après:

Acquéreur	Parcelles concernées		Prix de vente
	Références cadastrales	Emprises concernées	
SARL Bram Immo	AX 81	1979 m <sup>2</sup>	1 €
SARL Bram Immo	AX 84	1382 m <sup>2</sup>	1 €

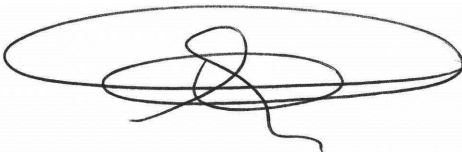
**Autorise** Madame le Maire à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires en vue de la cession des parcelles précitées et à signer l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**Charge** Maître MAHOUX-MARTEL, notaire à Bram, d'assurer la rédaction de l'acte à l'issue de la levée de la condition suspensive liée à la vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

**Claudie Méjean,**  
Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-24062019-08

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 14
- absents: 8
- procurations: 5
- votants: 19

L'an **deux mille dix-neuf,**

le **vingt-quatre juin à vingt et une heure,**

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **17 juin 2019**

**Objet:**

**Régie de recettes du service culturel: extension des possibilités de paiement par carte bleue**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Roselyne Rios, André Viola.

**Absents:**

Florian Grimmonpré a donné procuration à André Cathala.  
Hélène Boyer a donné procuration à Marjorie Andreu.  
Laurent Fau a donné procuration à André Viola.  
Anne-Marie Rigoudy a donné procuration à Louis Larraury.  
Pascale Rastouil a donné procuration à Claudie Méjean.  
Véronique Garrigues.  
Jean-Luc Gionco.  
Laurent Vézinhet.

**Secrétaire de séance: Marjorie Andreu**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

**Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Vu** le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des agents,

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué au régisseur d'avances et au régisseur de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

**Vu** la délibération du 7 février 2006 portant création d'une régie de recettes directe pour l'encaissement du produit de la billetterie pour la visite de la Maison de l'Archéologie,

**Vu** la délibération du 26 octobre 2010 portant création d'une régie de recettes directe pour l'encaissement du produit de la billetterie des actions culturelles,



**Vu** la délibération du 26 novembre 2013 portant fixation des tarifs des recettes municipales pour l'année 2014 et les décisions annuelles subséquentes,

**Vu** la délibération du 13 janvier 2014 portant transformation de la régie de recettes d'Eburomagus pour le Centre d'arts et de culture de la maison des Essar[t]s,

**Vu** la délibération du 25 avril 2014 relative à la modification de la régie de recettes "service culturel" liée au musée Eburomagus et au Centre d'arts et de culture des Essar[t]s,

**Vu** la saisine du comptable public assignataire pour avis conforme,

**Vu** le procès-verbal du dernier contrôle de régie,

**Considérant** que la commune souhaite se doter de nouveaux outils de paiement au sein de ses 2 sites culturels, Essarts et Eburomagus. Or, à ce jour, la délibération précitée du 13 janvier 2014 ne prévoit que des encaissements en numéraire et par chèque. Il est donc nécessaire de modifier cette délibération,

**Entendu** le rapport de Madame le Maire,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Approuve** l'augmentation du fond de caisse actuel de 100 € à 150 € à compter de la présente délibération.

**Dit que** la régie est située sur deux sites distincts avec vente des tickets (valeurs inactives) sur les deux sites, et comporte la présence d'une "boutique" dont les stocks sont détenus par le régisseur et suivis de manière informatique (remise d'un état de suivi à chaque versement et en début d'année).

**Dit** que les encaissements se feront en numéraire, par chèque et par carte bleue (nécessitant l'ouverture d'un compte DFT).

**Dit** que toutes les autres règles concernant la gestion de cette régie restent inchangées.

**Dit** que le Maire de Bram et le Trésorier de Bram, chacun en ce qui le concerne, seront chargés de l'exécution de la présente délibération.

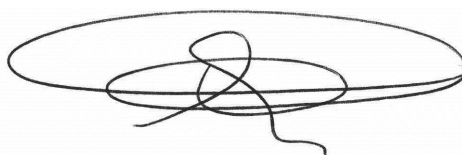
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

**Claudie Méjean,**

Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long tail, enclosed within a large, irregular oval shape.

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-24062019-09

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 14
- absents: 8
- procurations: 5
- votants: 19

L'an **deux mille dix-neuf**,

le **vingt-quatre juin à vingt et une heure**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **17 juin 2019**

**Objet:**

**Décision modificative  
n°1**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Roselyne Rios, André Viola.

**Absents:**

Florian Grimmonpré a donné procuration à André Cathala.  
Hélène Boyer a donné procuration à Marjorie Andreu.  
Laurent Fau a donné procuration à André Viola.  
Anne-Marie Rigoudy a donné procuration à Louis Larraury.  
Pascale Rastouil a donné procuration à Claudie Méjean.  
Véronique Garrigues.  
Jean-Luc Gionco.  
Laurent Vézinhet.

**Secrétaire de séance: Marjorie Andreu**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants ainsi que l'article L 1612-11,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 14,

**Vu** la délibération du 9 avril 2019 approuvant le budget primitif pour l'année 2019,

**Considérant** que depuis l'adoption du budget primitif, il est nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires suivants:

Désignation	Dépenses <sup>1</sup>		Recettes <sup>1</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023: Virement à la section d'investissement	0,00 €	6 868,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 868,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6615: Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66: Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73223: Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	0,00 €	3 032,00 €	0,00 €
R-7381: Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 900,00 €
<b>TOTAL R 73: Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 032,00 €</b>	<b>19 900,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 868,00 €</b>	<b>3 032,00 €</b>	<b>19 900,00 €</b>

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

Désignation	Dépenses <sup>1</sup>		Recettes <sup>1</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021: Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 868,00 €
<b>TOTAL R 021: Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 868,00 €</b>
R-024: Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 640,00 €
<b>TOTAL R 024: Produits de cessions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 640,00 €</b>
R-1321-1002: Rue des Fleurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 707,00 €
R-1323-1005: Programme "Voirie 2018"	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
R-1323-1006: Programme "Voirie 2019"	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL R 13: Subvention d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>121 707,00 €</b>
D-2188-1013: Video protection	0,00 €	98 315,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21: Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>98 315,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-1004: Aire de covoiturage	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1006: Programme "Voirie 2019"	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23: Immobilisations en cours</b>	<b>3 100,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 100,00 €</b>	<b>118 315,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>130 215,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>132 083,00 €</b>		<b>132 083,00 €</b>

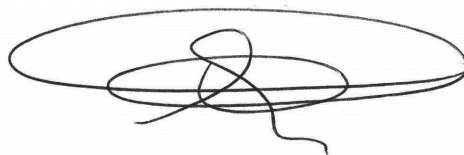
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Approuve** les modifications du budget dans le cadre de la décision modificative n° 1, conformément au tableau récapitulatif ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-24062019-10

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 14
- absents: 8
- procurations: 5
- votants: 19

L'an **deux mille dix-neuf**,

le **vingt-quatre juin à vingt et une heure**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **17 juin 2019**

**Objet:**

**Mise en place de lignes  
de trésorerie**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Roselyne Rios, André Viola.

**Absents:**

Florian Grimmonpré a donné procuration à André Cathala.  
Hélène Boyer a donné procuration à Marjorie Andreu.  
Laurent Fau a donné procuration à André Viola.  
Anne-Marie Rigoudy a donné procuration à Louis Larraury.  
Pascale Rastouil a donné procuration à Claudie Méjean.  
Véronique Garrigues.  
Jean-Luc Gionco.  
Laurent Vézinhet.

**Secrétaire de séance: Marjorie Andreu**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Considérant** que suite au volume important de travaux programmés sur l'exercice en cours, et au regard du décalage important entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes (subventions à titre principal), des difficultés ponctuelles de trésorerie sont à prévoir. Afin de conserver un niveau de trésorerie acceptable, il est proposé d'ouvrir des lignes de trésorerie à hauteur de 400 000 €,

**Considérant** qu'il ressort de la consultation réalisée que l'offre proposée par la Caisse d'Épargne est la plus adaptée aux besoins de la commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Autorise** Madame le Maire à signer un contrat "Ligne de Trésorerie Interactive" avec la Caisse d'Épargne selon les conditions suivantes:

**Montant:**400 000 €

**Durée:** 1 an maximum

Certifié exécutoire pour avoir été:

**Taux d'intérêt:** EURIBOR 1 semaine + marge de 1.06%

- transmis au contrôle de légalité le: .....

**Paiement des intérêts:** chaque mois ou trimestre civil, par débit d'office

- publié le: .....

**Frais de dossier:** Néant

- notifié le: .....

**Commission d'engagement:** 0.15% euro / prélevée une seule fois

Commission de mouvement: néant

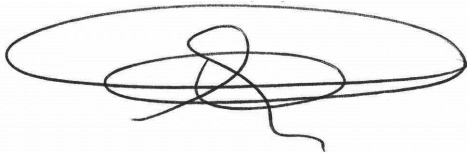
Commission de non-utilisation: 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et de l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

**Donne** pouvoir à Madame le Maire pour signer tout autre acte nécessaire à l'accomplissement des lignes de trésorerie.

**Autorise** Madame le Maire à effectuer, sans autre délibération, les tirages et remboursements relatifs à la Ligne de Trésorerie Interactive.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme  
**Claudie Méjean,**  
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long tail, enclosed within a faint rectangular border.

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-24062019-11

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 14
- absents: 8
- procurations: 5
- votants: 17  
(2 abstentions)

L'an **deux mille dix-neuf,**

le **vingt-quatre juin à vingt et une heure,**

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **17 juin 2019**

**Objet:**

**Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2019**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Roselyne Rios, André Viola.

**Absents:**

Florian Grimmonpré a donné procuration à André Cathala.  
Hélène Boyer a donné procuration à Marjorie Andreu.  
Laurent Fau a donné procuration à André Viola.  
Anne-Marie Rigoudy a donné procuration à Louis Larraury.  
Pascale Rastouil a donné procuration à Claudie Méjean.  
Véronique Garrigues.  
Jean-Luc Gionco.  
Laurent Vézinhet.

**Secrétaire de séance: Marjorie Andreu**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants ainsi que l'article L 1612-11,

**Considérant** les partenariats réguliers et actions conjointes entre l'association la "Prévention Routière" et la Ville de Bram,

**Considérant** que l'équipe 3 de l'AS Bram Football a été championne de l'Aude,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à la majorité,

**Approuve** l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association la "Prévention Routière".

**Approuve** l'attribution d'une subvention de 563 € à l'association AS Bram Football.

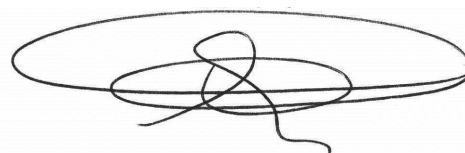
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

**Claudie Méjean,**  
Maire

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....



## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-24062019-12

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 14
- absents: 8
- procurations: 5
- votants: 19

L'an **deux mille dix-neuf,**

le **vingt-quatre juin à vingt et une heure,**

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **17 juin 2019**

**Objet:**

**Convention en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle 2019/2022**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Roselyne Rios, André Viola.

**Absents:**

Florian Grimmonpré a donné procuration à André Cathala.  
Hélène Boyer a donné procuration à Marjorie Andreu.  
Laurent Fau a donné procuration à André Viola.  
Anne-Marie Rigoudy a donné procuration à Louis Larraury.  
Pascale Rastouil a donné procuration à Claudie Méjean.  
Véronique Garrigues.  
Jean-Luc Gionco.  
Laurent Vézinhet.

**Secrétaire de séance: Marjorie Andreu**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants ainsi que l'article L 1612-11,

**Considérant** que depuis 2018, les services de l'Etat et du PETER du Pays Lauragais ont travaillé sur un état des lieux de l'offre existante en matière d'Education Artistique et Culturelle (EAC). Ils ont, sur cette base, la volonté d'initier un nouveau dispositif d'intervention territoriale, afin de coopérer de façon active et concertée autour d'une ambition partagée en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour 100% des jeunes du territoire,

**Considérant** qu'au terme d'une réflexion conjointe menée entre les communautés de communes et communes du PETER, sous l'impulsion de ce dernier, une convention est proposée afin de garantir les conditions d'élaboration d'une démarche de généralisation de l'EAC sur le territoire du PETER du Pays Lauragais et d'établir les objectifs liant les parties signataires ainsi que leurs obligations administratives,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité,

**Approuve** le projet de convention en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle pour la période 2019/2022.

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention précitée et tout acte s'y rapportant.

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

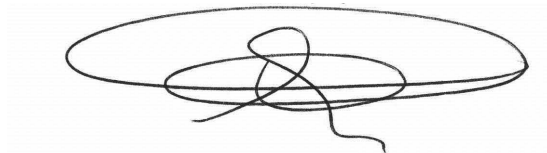
**Autorise** Madame le Maire ou toute personne désignée par elle à participer au Comité de Pilotage et Comité Technique relatifs au projet précité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

**Claudie Méjean,**

Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long tail, enclosed within a large, irregular oval shape.